

Transporteur fluvial

RNCP778 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	MC5 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	311
Code(s) ROME	N3103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2016

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la mention complémentaire transporteur fluvial :

- organise, avec son propre matériel, la mise en œuvre de transports de marchandises ou de passagers, ou
- participe, au sein d'une entreprise, et sous le contrôle d'un responsable de l'exploitation des transports, à la mise en œuvre de transports de marchandises ou de passagers.

Dans l'exercice de ses activités, le Transporteur fluvial :

- met en œuvre un transport fluvial,
- organisation de la recherche de clientèle
- rédaction de documents administratifs et commerciaux
- fixation des prix de vente
- calcul du tonnage embarqué
- communication avec les gestionnaires de réseaux
- tenue des documents de bord
- gère financièrement, commercialement et socialement une entreprise de transport ou une unité de production,
- choix et propositions d'investissements
- respect des procédures comptables et de la gestion financière
- maîtrise des coûts de revient
- prise en compte de l'image de marque de l'entreprise
- évaluation des compétences professionnelles des membres de l'équipage et suivi de leur formation
- application de la législation sociale
- maîtrise l'outil de transport.
- maîtrise des techniques de navigation
- maintenance du bateau et des équipements
- organisation des exercices de prévention des risques
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le transporteur fluvial(1) exerce principalement dans : • des entreprises de transport, artisanales(2) ou industrielles,

- des structures de regroupement d'entreprises,
- des entreprises de location de moyens de poussage(3),
- des entreprises de transport de passagers.

(1) La conduite d'un bateau requiert la possession d'un permis.

(2) L'attestation professionnelle de capacité (ACP) est nécessaire pour exercer la profession d'artisan batelier.

(3) La conduite d'un pousseur nécessite un permis spécial.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 380
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	82 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2016

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/778/>